



**Commune de  
Bursinel**

**PRÉAVIS MUNICIPAL No 06 - 2026**

**Point à l'ordre du jour du Conseil général du 6 octobre 2026**

**Délégué Municipal : Vincent Burnier**

**Objet : Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon les dispositions de l'art. 4, chiffre 6, de la loi sur les communes et le règlement du Conseil général de Bursinel art. 13, chiffre 5, le Conseil délibère sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, sous réserve d'autorisations générales qui peuvent être accordées à la Municipalité.

Sur la base de ce qui précède, la Municipalité sollicite le Conseil général, pour la législature 2026-2031, l'autorisation en question en fixant une limite à CHF 50'000.-, par cas.

Il ne sera fait usage de cette autorisation qu'en cas d'extrême nécessité et le Conseil sera bien entendu renseigné, le cas échéant.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité requiert de la part du Conseil général et pour la durée de la législature 2026-2031 :

**l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions en  
fixant une limite à Fr. 50'000.-, par cas.**

En conséquence :

- vu le préavis de la Municipalité No 06 - 2026,
- entendu les rapports des Commissions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délivrer l'autorisation requise.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :**

Le Syndic :  
Vincent Burnier



La Secrétaire :  
Christiane Gerber